



Succession Indivision Héritiers Curatelle

Par **Chrisdu44**, le **06/01/2015** à **20:33**

Bonjour,

Ma grand-mère maternelle étant décédée, ma mère sous curatelle (ma sœur est tutrice) est héritière de la maison avec ses deux frères et sa sœur.

Pour diverses raisons, ma mère refuse de remettre les compteurs d'eau et d'électricité dans le logement vide.

Le notaire fait rouvrir les compteurs au motif de l'accorde la majorité des héritiers, est ce légal ?

Par ailleurs, ma sœur étant curatrice de ma mère, les autres héritiers souhaitent nommer une autre tutelle ou curatelle en sus de ma sœur pour régler la succession, est ce possible ?

Merci de vos réponses.

Cordialement,

CP